



AOI au Burkina Faso

# Face à la ré dentaire en

*Au Burkina Faso, grâce à une équipe médicale motivée, le soulagement de la douleur dentaire peut enfin être pris en charge en zone rurale. Retour sur l'histoire d'une collaboration remarquable entre l'AOI, des infirmiers et le district.*

**L**e projet AOI au Burkina Faso a débuté dans les années 80 avec l'implantation d'un cabinet dentaire à Fada N'Gourma, au sein d'un hôpital rural qui faisait fonctionner l'association Frères des Hommes. L'approche curative qui consiste à proposer des soins était à l'époque une façon de procéder évidente et admise par tous. Ce projet s'étoffe avec l'éducation et la prévention dans les écoles, ainsi que la formation de jeunes prothésistes en partielle adjointe.

Mais les résultats de cette activité montrent leur limite, aussi l'idée de former des infirmiers aux soins « primaires » en utilisant des structures existantes commence à voir le jour. Par la suite, le concept de PMA (Paquet Minimum d'Activité) avec « l'initiative de Bamako » donne toute son importance à l'existence et à l'activité du centre de santé. Il souligne aussi l'importance du rôle de l'infirmier dans ces centres.

### Sous le signe de l'entraide

Le programme s'appuie sur un manuel de formation illustré mis au point par l'AOI dans les années 90 et validé par l'OMS.

## L'AOI au Burkina Faso : quelques points-clés...



- 80 % de la population qui se présente au Centre est soulagée par les infirmiers formés.
- L'offre et la demande sont en adéquation.
- Les soins dentaires sont bien intégrés dans l'activité sanitaire du Centre.
- D'après les infirmiers chefs de poste, les activités dentaires apportent dans leur Centre davantage de bénéfiques que d'inconvénients.

Y.O. Dipama, P. Durand et I. Thiébot

## Qualité de la douleur en zone rurale

Depuis, ce projet s'est implanté dans le district d'Orodara, dans l'ouest du pays, en tant que projet pilote pour permettre l'accès aux soins d'urgence et la prise en charge de la douleur de la population rurale.

La première formation a eu lieu en février 2004 avec cinq infirmiers, chefs de poste et responsables d'un centre, grâce au concours de chirurgiens-dentistes burkinabé et au soutien de l'AOI.

Cette formation correspond à un premier niveau de soins et concerne l'examen du patient, le diagnostic de la pathologie, l'anesthésie locale et l'extraction dentaire, le dépistage de lésions et pathologies graves avec références au centre médical ou à l'hôpital du district.

Les problèmes liés aux infections croisées et au traitement de l'instrumentation sont très largement abordés et décrits. Les infirmiers formés reçoivent une trousse d'instruments pour l'examen et les extractions, un stock de consommables (aiguilles et carpules d'anesthésie) et un exemplaire du manuel de formation réactualisé. Une supervision régulière est organisée.

C'est sous la houlette du chirurgien-dentiste chef de service à l'hôpital, secondé par un attaché en odontologie, que le projet se développe.

Homme de terrain et de contact, proche de la population, le chef de service fait partie de l'équipe dirigeante du district qu'il motive. Il met tout son poids pour intégrer ce projet dans le contexte sanitaire du district. À son départ, l'attaché de santé prend le relais. Ce pédagogue forme les infirmiers aux bons gestes, les met en confiance, les suit, les « couve » presque. Entre les infirmiers, il

instaure un climat d'entraide et sympathique. Pragmatique, il surveille l'approvisionnement en aiguilles et carpules d'anesthésiques.

En 2007 est arrivé un nouveau médecin chef du district passionné par la recherche et la mise en place de solutions. Il consolide l'assise institutionnelle locale du projet et rédige des directives qui concernent la tarification, les prescriptions... Véritable organisateur, il veille au bon fonctionnement et incite ses troupes à la qualité et aux résultats.

Les infirmiers « mordent » au projet. Après leur formation, plus ou moins timidement mais avec les encouragements attentifs de leur formateur, ils acquièrent une compétence technique incontestable. La population ne s'y trompe pas et demande des soins, principal indicateur de sa satisfaction. Un infirmier résume avec humour : « *seul son pauvre ami du marché, le traditionnel arracheur de dent ambulante ou traumatologue de passage, se plaint de cette nouvelle activité !* »

### De la détermination à l'autonomie

Les activités dentaires représentent une ressource non négligeable pour les centres de santé. La viabilité est assurée par un nombre conséquent de consultations et d'extractions qui, dans certains centres, est supérieur à de nombreux cabinets dentaires !

Aujourd'hui, les centres qui pratiquent les soins dentaires couvrent environ la moitié de la population du district. Les autorités

pensent à étendre le programme pour une meilleure couverture dans des zones géographiques plus reculées.

On peut se féliciter des résultats issus de cette collaboration entre le district, des infirmiers motivés et l'AOI. Cette dernière, qui s'est très impliquée dans la conception et le démarrage du projet, l'a vu balbutier, hésiter puis se maintenir et être enfin complètement intégré dans le plan d'activité du district. L'activité se développe d'une manière quasi autonome grâce à la détermination, la compétence d'hommes de terrain convaincus de la justesse et du bien-fondé de leur approche dans la prise en charge de la douleur bucco-dentaire.

Il reste néanmoins des améliorations à apporter dans l'organisation, le suivi et la supervision, l'approvisionnement en matériel... pour optimiser les différents aspects du projet.

Ainsi, malgré les difficultés liées au contexte et à la mobilité du personnel, la population trouve une réponse sécurisée et efficace à sa demande de soulagement de la douleur. Bien que les conditions de soins restent très rudimentaires, l'extraction dentaire n'est plus corrélée à un risque d'infection latent. Tout ceci représente une amélioration considérable et un succès probant pour le projet.

### Soutenez l'AOI



L'AOI a besoin de financement pour assurer la continuité de ses programmes au Burkina Faso, au Cambodge, à Haïti, au Laos, à Madagascar ainsi qu'en France.

Pour soutenir l'AOI et pérenniser les actions sur le terrain, devenez cabinet partenaire pour 7 € par mois (après déduction fiscale).  
Renseignements : [www.aoi-fr.org](http://www.aoi-fr.org)  
Adresse : 1, rue Maurice Arnoux,  
92120 Montrouge - Tél : 01 57 63 99 68